

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
Convention CASQ/
faubourg numérique -
sprint des innovations
INNOSPRINT.**

-=

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/11/18

Date d'affichage :
11/12/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, Mme Myriam HARTOG, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Lionel BAS suppléant de M. Guy DAMBRE, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT

Absent(e)s :

Mme Patricia KUKULSKI, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Dans le cadre de la stratégie de développement de la Robonumérique, l'Agglomération du Saint-Quentinoise souhaite accompagner l'association Faubourg Numérique, installée à Saint-Quentin, dans la mise en œuvre d'un programme de

stimulation et d'accompagnement de l'innovation et de la transition numérique des entreprises et du territoire appelée "**sprint des innovations numériques**".

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'intégration de l'écosystème innovant du Saint-Quentinois dans le réseau thématique French Tech IoT & Manufacturing.

Ce programme de stimulation et d'accompagnement des entreprises est doté d'un montant de 35 000 € par la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'octroyer une subvention de 35 000€ à Faubourg Numérique dans le cadre du sprint des innovations numériques ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes les formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20181127-44208A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/18

Publication : 11/12/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Convention de partenariat relatif au déploiement d'un programme d'accompagnement à l'innovation et la transition numérique des entreprises et du territoire

Entre d'une part :

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par son Président en exercice, habilité par et agissant en cette qualité,

Et d'autre part :

L'association Faubourg Numérique, représentée par son Président, Vincent DEMORTIER, habilité par et agissant en cette qualité,

Préambule

Dans le cadre de la stratégie de développement de son territoire, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite tirer parti de l'engagement de l'association Faubourg Numérique dans des actions entrant en synergie avec celles de la CASQ pour l'accompagnement des projets innovants et du développement économique et numérique. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'intégration de l'écosystème innovant du Saint-Quentinois dans le réseau thématique French Tech IoT & Manufacturing, validée par le Ministère de l'Economie et de Finances pour une période de deux ans (2017 - 2018). Cette intégration a notamment permis de structurer une feuille de route locale, avec la participation de la CASQ, Faubourg Numérique, l'UPJV-INSSET et la PFT Innovaltech, par ailleurs nommés **membres de Saint-Quentin French Tech** .

L'action majeure de cette feuille de route est la mise en œuvre d'un programme de stimulation et d'accompagnement de l'innovation et de la transition numérique des entreprises et du territoire. Le programme repose d'une part, sur la fédération des forces endogènes, identifiées comme atout différenciateurs pour l'innovation et la transition numérique : le Pôle Universitaire, la PFT innovaltech, le Lycée des Métiers d'Arts; et d'autre part, sur les parcours et expériences des entrepreneurs emblématiques du Saint-Quentinois, en particulier Sylphee, Hostabee et Influxio. La structuration du programme a été guidée par les principes de l'innovation ouverte (au sens défini par la Commission Européenne) qui ont été assimilés et appliqués par Faubourg Numérique dans le cadre de ses participations et engagement dans les projets européens.

Les membres de Saint-Quentin French Tech ont dénommé ce programme “ **sprint des innovations numériques**”, qui a été lancé à l'échelle départementale, en septembre 2018 avec le soutien de la CCI de l'Aisne.

Lors des travaux collaboratifs menés par les membres de Saint-Quentin French Tech pour définir le programme, il est apparu pertinent de le faire converger puis le fusionner avec le “ **Challenge Innovation**”, programme de stimulation de l'innovation numérique, organisé par la CASQ, jusqu'alors réservé aux étudiants.

Le but étant d'obtenir un effet de levier en rassemblant les entrepreneurs et étudiants pour produire un impact plus significatif des initiatives locales sur la création d'entreprises innovantes, la mise sur le marché de produits et services innovants par des entreprises existantes, l'emploi et la sédentarisation de jeunes diplômés issus des filières de formation du Saint-Quentinois.

Cette convention définit les modalités de mise en œuvre, les objectifs et les perspectives de l'unification des dispositifs “sprint des innovations numériques” et “Challenge Innovation” dans le cadre d'un partenariat entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et l'association Faubourg Numérique.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'ambition commune portée par cette convention est d'étendre l'impact du programme de stimulation et d'accompagnement à l'innovation créé par l'Agglomération du Saint-Quentinois, jusqu'ici appelé "Challenge Innovation", réservé aux étudiants du territoire. Ce programme a servi de fondation au programme qui est maintenant déployé dans le cadre de la gouvernance Saint-Quentin French Tech sous le nom "sprint des innovations numériques", s'adressant à tous profils de porteurs de projets. L'objet de cette convention est de formaliser le partenariat entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et l'association Faubourg Numérique pour définir et animer un programme fusionnant et unifiant les deux initiatives sous le nom "Innosprint".

Article 2 : Principe du programme Innosprint

Innosprint s'adresse à tous les porteurs de projets, entrepreneurs ou étudiants, sans limite géographique, et repose d'abord sur la valorisation des forces endogènes du territoire Saint-Quentinois, vecteurs de rayonnement et d'attractivité économique au-delà des frontières administratives de l'Agglomération. Le programme adresse la thématique ouverte et générique de l'innovation numérique dans tous les domaines : industrie, commerce, artisanat, environnement, tourisme, formation et éducation. Le principal résultat attendu est l'émergence de projets d'entreprises et leur aboutissement sur leurs marchés respectifs.

Les projets entrent dans un programme structuré d'innovation ouverte et une dynamique d'accompagnement "pair à pair" (d'entrepreneur à entrepreneur). Ce programme sera rythmé par des sessions régulières, environ tous les deux mois. Lors de chaque session collaborative, chaque porteur de projet présente les avancées du projet au cours des deux derniers mois, et le plan d'actions pour les deux prochains mois en abordant systématiquement les 3 axes de suivis

Innosprint :

- Marché et usage : l'implication des utilisateurs et/ou clients potentiels pour concevoir et tester les services et produits innovants en boucles d'itérations et de pivots
 - Technologie et compétences : la mise en relation et l'accès le plus direct possible aux ressources techniques locales des établissements d'enseignement et de transfert technologique
 - Le financement public/privé des investissements des projets et la mise en réseau avec les structures et dispositifs de soutien à l'innovation au niveau régional, national et européen
- Sur une période d'un an il y aura au minimum 5 sessions Innosprint au cours desquelles les membres de Saint-Quentin French Tech pourront allouer une partie de la dotation. La répartition de la dotation partielle à chaque session Innosprint se fera avec un état d'esprit "investisseur" : c'est à dire, basée sur des besoins et des objectifs clairement définis par chaque porteur de projet et sur l'évaluation des réalisations et avancées effectives du projet. Entre d'autres termes, la dotation sera investie d'abord sur la capacité du porteur de projet à l'utiliser efficacement et pertinemment.

Article 3 : Objectifs

Sur une période d'un an, le programme vise à accompagner entre 12 et 20 projets et à capter au moins 200 k€ d'investissement privé ou public (hors dotation propre au programme Innosprint) dans l'effort total de R&D, engagé dans ces projets.

L'impact économique et social, mesurable et attendu à l'échelle de l'Agglomération, à la fin de la même période d'un an, est d'une part la création d'au moins 2 nouvelles entreprises et l'emploi d'au moins 5 alternants ou jeunes diplômés des filières de formation locales, directement liés aux projets accompagnés par Innosprint.

Article 4 : Moyens engagés

4.1 Dotation

A la fois dans la continuité du programme "Challenge Innovation" et dans la redéfinition de ce programme pour son unification avec le "sprint des innovations numériques" dans le nouveau cadre "Innosprint", l'Agglomération du Saint-Quentinois alloue une somme de 35 000 € (trente cinq mille euros) en dotation financière au programme Innosprint. L'affectation de la dotation financière aux porteurs de projets sera faite lors des sessions de suivi (voir article 2).

L'intégralité de la dotation Innosprint sera versée à l'association Faubourg Numérique au plus tard en Mai 2019 afin de pouvoir être redistribuée de façon rapide et agile aux porteurs de projets conformément aux décisions des membres de Saint-Quentin french Tech.

Si à la fin de la période de validité de cette convention, l'intégralité de la dotation n'a pas été redistribuée aux porteurs de projets, la somme restante sera restituée à l'Agglomération du Saint-Quentinois.

4.2 Tiers-lieu numérique

Afin de toujours mieux fédérer les acteurs associés à Innosprint, de créer un effet de communauté innovante locale, de mettre à disposition des capacités de produire rapidement des prototypes opérationnels, un espace physique et des animateurs dédiés seront identifiés sous forme de tiers-lieu numérique. Ce tiers-lieu numérique de référence pour Innosprint sera opéré par Faubourg Numérique dans ses locaux de la rue du Général Leclerc aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h à 18h). Faubourg Numérique mènera les actions suivantes :

- mise à disposition d'un espace de co-working pour les porteurs de projets Innosprint
- mise à disposition d'un animateur Innosprint (1 ETP sur un an) pour coordonner et animer l'accompagnement et le suivi projets
- stimulation des rencontres et collaboration entre étudiants et entrepreneurs, au sein du tiers-lieu numérique
- partage les connaissances et compétences locales en matière de technologies numérique, notamment en exploitant les kits de robotique "open source" Bilbot développés en partenariat avec la PFT Innovaltech
- définition d'actions d'attractivité de sponsors privés pour les actions déployées dans le tiers-lieu numérique

4.3 Structuration et animation du programme

Au niveau opérationnel, Faubourg Numérique assurera le suivi et la formalisation de l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre d'Innosprint :

- conseils : technologique, stratégique, commercial, communication et marketing
- mise en relation avec les réseaux de soutien à l'innovation les plus pertinents pour chaque porteur de projet
- co-organiser les sessions de travail avec l'ensemble des membres de Saint-Quentin French Tech et proposer des intervenants experts en fonction des besoins particuliers des porteurs de projets
- gérer et réaliser l'affectation de la dotation financière aux porteurs de projets, conformément aux règles et aux décisions des membres de Saint-Quentin French Tech

Article 4 : Engagements mutuels

Le Faubourg Numérique s'engage :

- à assumer le leadership entrepreneurial d'Innosprint en coordonnant les travaux des membres de Saint-Quentin French Tech
- à formaliser, mettre à jour et communiquer le calendrier des actions liées à Innosprint
- fournir un compte rendu bimestriel à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sur les rencontres liées à l'accompagnement des porteurs et au financement des projets et la répartition des dotation partielles

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'engage :

- à co-organiser les sessions de travail Innosprint avec le Faubourg Numérique et les autres membres de Saint-Quentin French Tech
- à formaliser et communiquer une appréciation aux membres de Saint-Quentin French Tech, en réponse aux compte rendu bimestriel du suivi Innosprint
- si nécessaire, à mettre à disposition des locaux - au Büro ou à Créatis - pour les sessions de travail ou rencontres liées à Innosprint.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter d'un rendu exécutoire. Elle ne pourra se renouveler que par avenant express.

Article 6 : Evaluations et perspectives

Au bout de six mois (mi-parcours) et au bout d'un an (fin), l'impact d'Innosprint fera l'objet d'une évaluation par les services de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, afin de faire le point sur les actions entreprises, les actions à entreprendre et l'équilibre financier de la convention. Cette évaluation sera formalisée dans un document transmis aux membres de Saint-Quentin French Tech.

Article 7 : Entente sur les missions de chacun

Chaque partenaire ne pourra engager une ou des actions sans avoir au préalable recueilli l'accord formel de son partenaire, au moins sur les grandes lignes de l'action.

Article 8 : Litiges

Tout différend et/un litige devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable avant saisine de la juridiction compétente.

Fait à , le

Vincent DEMORTIER
Président
de l'association
Faubourg Numérique

Xavier BERTRAND,
Président
de la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois